

*La défense de la France  
après la guerre froide  
Politique militaire  
et forces armées depuis 1989*

*par*

*Louis Gautier*

*Conseiller-maître à la Cour des comptes  
Professeur de science politique à l'Université de Lyon III*



*Presses Universitaires de France*

# Sommaire

<b>Avant-propos</b> .....	1
<b>Introduction générale</b> .....	3

## PREMIÈRE PARTIE ENJEUX ET PROBLÉMATIQUES

<b>Introduction de la première partie – La fin de la singularité française</b> .....	7
<b>Chapitre 1 – La nouvelle donne de la défense française</b> .....	11
I. La crise des fondements de la défense française .....	12
1. La fin de la guerre froide crée pour la défense française un état de choc. ....	13
2. La fin de la guerre froide remet la politique de défense française en question. ....	17
II. Les nouveaux enjeux de la défense française .....	26
1. La défense française se projette vers l'extérieur .....	27
2. La défense est confrontée à de nouveaux défis de la sécurité nationale .....	35
<b>Chapitre 2 – L'aggiornamento de la défense française</b> .....	45
I. La défense française et le second septennat de François Mitterrand .....	47
1. Les évolutions de la défense française, au début des années 1990, sont marquées par la prudence et le souci du consensus .....	47
2. La réforme militaire piétine .....	49
II. La réforme militaire et les deux mandats de Jacques Chirac (1995-2007) .....	51
1. Une volonté de réforme clairement assumée .....	52
2. L'élan réformateur imprimé par Jacques Chirac au cours de son premier mandat s'essouffle après 2002 .....	56

III. Le quinquennat de Nicolas Sarkozy .....	58
1. De nouvelles options sont arrêtées .....	59
2. La troisième révision du modèle d'armée .....	60
<b>Chapitre 3 – L'horizon européen de la défense française</b> .....	67
I. L'architecture européenne de sécurité et la défense française .....	69
1. La France cherche à établir en Europe un nouvel ordre de sécurité .....	70
2. La politique de défense française est tributaire d'un contexte institutionnel européen toujours évolutif .....	80
II. L'Europe de la défense : une priorité pour la France .....	89
1. La France, dès la fin de la guerre froide, est le principal promoteur d'une défense européenne en gestation .....	89
2. La France initie les premiers développements d'une défense commune au sein de l'Union européenne .....	99
3. Le soutien des Français et des armées françaises à la défense européenne ...	114
<b>Chapitre 4 – Le compromis atlantique</b> .....	121
I. La France est tenue de prendre en compte la dynamique « irrésistible » de l'OTAN au lendemain de la guerre froide .....	122
1. L'OTAN connaît après la guerre froide une vigoureuse croissance externe et une profonde transformation interne .....	123
2. D'Alliance militaire traditionnelle, l'OTAN devient une organisation polyvalente de sécurité .....	129
II. Du compromis au revirement, la réintégration de la France dans l'OTAN ...	134
1. Le retour de la France dans l'OTAN s'accomplit en trois étapes .....	134
2. La participation actuelle de la France au fonctionnement de l'OTAN .....	143
<b>Chapitre 5 – Les habits neufs de la dissuasion</b> .....	149
I. Le socle de la dissuasion française .....	150
1. La fondation de la dissuasion reste un processus historiquement déterminant .....	151
2. Les fondements institutionnels et politiques de la dissuasion sont consolidés dans la durée .....	156
3. Les principes et les concepts fondamentaux de la dissuasion sont réactualisés ..	163
II. Le redimensionnement de la dissuasion .....	177
1. La dissuasion française prend en compte la nouvelle donne nucléaire mondiale .....	177
2. La dissuasion française doit relever de nouveaux défis .....	186
III. L'arsenal nucléaire aujourd'hui et demain .....	192
1. Les forces nucléaires françaises ont été modernisées .....	192
2. L'avenir lointain de la dissuasion est incertain .....	195

<b>Chapitre 6 – L’engagement militaire de la France dans le monde</b> . . . . .	207
I. L’impact de la guerre du Golfe sur la défense française . . . . .	209
1. Pour la France, la guerre du Golfe est la « mère de toutes les batailles » post-guerre froide . . . . .	209
2. La guerre du Golfe débouche sur une remise à plat de notre outil militaire . . . . .	214
II. Les opérations extérieures constituent la « nouvelle frontière » des armées françaises . . . . .	219
1. La projection extérieure est devenue la mission centrale des armées . . . . .	221
2. Malgré un bilan en demi-teinte et des contradictions inévitables, le bien-fondé des opérations extérieures n’est pas contesté . . . . .	226
III. L’adaptation des armées aux missions de projection extérieure . . . . .	234
1. Le dispositif militaire prépositionné a été resserré . . . . .	234
2. Les contrats opérationnels des armées ont dû être révisés . . . . .	237
3. Le financement des OPEX pèse lourdement sur le budget des armées . . . . .	238

## DEUXIÈME PARTIE

### LE CADRE ET LES MOYENS

<b>Chapitre 7 – Les Institutions de la défense française</b> . . . . .	247
I. Pouvoir politique et Institution militaire sous la V <sup>e</sup> République . . . . .	249
1. Le lien de subordination du militaire au politique sous la V <sup>e</sup> République est redevenu positif . . . . .	250
2. La Constitution donne un cadre à la direction des affaires de défense . . . . .	258
II. La répartition des pouvoirs en matière de défense . . . . .	262
1. Le chef de l’État, chef de l’Exécutif et chef de l’armée, est au cœur du pouvoir en matière de défense . . . . .	263
2. Le Parlement a vu ses compétences passer de l’effacement à la réaffirmation d’un pouvoir de contrôle en matière de défense . . . . .	270
III. Normes, décisions et contrôle de la décision en matière de défense . . . . .	275
1. Les actes et décisions concernant la défense sont souvent exorbitants du droit commun et leur contrôle est soumis à des restrictions . . . . .	275
2. La prise de décision en matière de défense relève de façon ultime du chef de l’État et s’appuie sur divers organes interministériels et ministériels . . . . .	283
<b>Chapitre 8 – Une armée de métier</b> . . . . .	295
I. La fin de la conscription . . . . .	297
1. La tradition freine la suppression du service national . . . . .	298
2. Le service national est suspendu . . . . .	306

II. Un format d'armée-en constante réduction . . . . .	317
1. La professionnalisation amplifie la réduction des effectifs civils et militaires de la défense . . . . .	317
2. Le format d'armée professionnelle est encore à la recherche de stabilité. . . . .	323
III. L'armée professionnelle . . . . .	326
1. Les armées françaises ont un nouveau visage. . . . .	326
2. Le régime juridique des militaires resté marqué par la spécificité du métier des armées. . . . .	333
<b>Chapitre 9 – Le ministère de l'Armée . . . . .</b>	<b>339</b>
I. L'administration de la défense est polarisée par des logiques de réforme. . . . .	341
1. La restructuration et la « concentration » du dispositif de défense . . . . .	343
2. Les problématiques de la civilianisation et de l'externalisation renouvellent l'approche capacitaire des armées . . . . .	349
3. L'interarmisation de certaines fonctions et l'intégration du commandement améliorent la gestion des forces . . . . .	351
II. L'organisation trifonctionnelle du ministère de la Défense. . . . .	355
1. La direction du ministère de la Défense a été redéfinie. . . . .	356
2. La gouvernance du ministère repose sur un triumvirat constitué du CEMA, du DGA et du SGA. . . . .	358
<b>Chapitre 10 – Le Pentagone français . . . . .</b>	<b>367</b>
I. L'administration centrale du ministère de la Défense. . . . .	368
1. Le pôle armement et systèmes. . . . .	369
2. Le pôle administratif . . . . .	372
3. Le pôle action extérieure . . . . .	374
4. Le pôle protection et contrôle interne . . . . .	380
5. Le pôle communication . . . . .	383
6. Les instances de concertation et de conciliation. . . . .	384
II. Les états-majors . . . . .	388
1. L'état-major des armées comporte des capacités propres et regroupe les services interarmées rattachées au CEMA . . . . .	389
2. Les directions centrales . . . . .	398
3. Les états-majors d'armées . . . . .	400
<b>Chapitre 11 – Les trois armées . . . . .</b>	<b>407</b>
I. L'armée de terre . . . . .	408
1. La mission générale de l'armée de terre s'est métamorphosée . . . . .	408
2. Les moyens de l'armée de terre ont été fortement revus. . . . .	410
3. Le Commandement et le dispositif territorial de l'armée de terre ont été refondus . . . . .	414

II. La Marine nationale.....	416
1. Les missions de la marine, à l'heure de la globalisation, se sont démultipliées.....	416
2. Les moyens de la Marine nationale sont répartis en trois composantes principales.....	419
3. Les commandements et le dispositif territorial de la marine sont simplement actualisés.....	423
III. L'armée de l'air.....	425
1. Les missions de l'armée de l'air ont été renouvelées par l'importance des actions aéroterrestres depuis la fin de la guerre froide.....	425
2. Les moyens de l'armée de l'air ont été réduits en volume et leur gestion réorganisée.....	428
3. Commandement et dispositif territorial ont été unifiés.....	431
<b>Chapitre 12 – Le financement de la défense.....</b>	<b>435</b>
I. Les « dividendes de la paix » et l'effort de défense.....	437
1. La France perçoit tardivement les dividendes de la guerre froide.....	438
2. L'effort de défense française a cependant tendance à se contracter sur une longue période.....	444
II. Les aléas de la programmation militaire.....	449
1. La logique de la programmation militaire est contrariée par l'incertitude stratégique et budgétaire de la période post-guerre froide.....	452
2. Après 1997, le logiciel des armées est reprogrammé.....	456
III. Le budget de défense.....	461
1. Le budget militaire est « désanctuarisé ».....	461
2. Le bouclage du budget militaire reste problématique.....	468
<b>Chapitre 13 – La politique d'armement.....</b>	<b>473</b>
I. Économie de défense.....	476
1. L'industrie de la défense constitue un atout stratégique.....	476
2. L'industrie de défense conserve en France un poids économique important.....	484
II. Recherche et technologie de défense.....	489
1. La recherche conditionne l'avenir de notre défense.....	489
2. La préparation de l'avenir ne bénéficie plus d'une priorité absolue.....	493
III. Les équipements militaires.....	498
1. La nature spécifique des équipements militaires impose des modes d'acquisition particuliers.....	498
2. Les enjeux politiques et de sécurité attachés aux ventes d'armes justifient des procédures de contrôle de l'exportation des équipements militaires.....	506

IV. L'Europe de l'armement et les entreprises aéronautiques et de défense . . . . .	509
1. La coopération européenne en matière d'armement s'est institutionnellement renforcée mais les réalisations de programmes communs restent encore peu nombreuses. . . . .	509
2. Les entreprises aéronautiques et de défense en France et en Europe ont accompli une mue mais leur concentration reste inachevée . . . . .	515
<b>Conclusion générale . . . . .</b>	<b>527</b>
<b>Responsables de la défense après la guerre froide . . . . .</b>	<b>529</b>
<b>Bibliographie . . . . .</b>	<b>533</b>
<b>Glossaire des signes et des abréviations . . . . .</b>	<b>539</b>
<b>Liste des encadrés et tableaux . . . . .</b>	<b>553</b>
<b>Index des noms propres . . . . .</b>	<b>557</b>
<b>Index des notions . . . . .</b>	<b>563</b>